

Création de Société par Actions Simplifiée**ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

BANQUE CIC NORD OUEST CIC PERONNE, 12 PL DU CDT LOUIS DAUDRE 80200 PERONNE déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 2 000 €.

M NOAH DUCHESNE, représentant de la société 4D IMMO S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 15 AVENUE ARISTIDE BRIAND 80320 CHAULNES, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
M MATHYS DUCHESNE	48	480 €
M NOAH DUCHESNE	48	480 €
SARL L'IMMOBILIERE DE HAUTE PICARDIE (SIREN 528215312) Rep. par MME DUCHESNE MAGALIE	104	1 040 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 03 décembre 2025

Le déposant

("lu et approuvé" + signature)

JST14

